

## Offre « 10 % moins cher, 100 % vert »

- Remise de 10% garantie sur toute la durée du contrat  
*Remise applicable sur le prix hors toutes taxes de la part énergie active des Tarifs réglementés de vente d'électricité*
- Électricité d'origine 100% renouvelable garantie sans coût additionnel
- Offre sans engagement et sans frais de résiliation

Option Base		
Puissance souscrite en kVA	Abonnement TTC (€/mois)	Part énergie TTC (€/kWh)
3	5,74	0,1482
6	8,92	0,1403
9	10,42	0,1417
12	11,96	
15	13,50	
18	15,27	
24	18,41	
30	21,79	
36	24,46	

Option Heures Creuses			
Puissance souscrite en kVA	Abonnement TTC (€/mois)	Part énergie TTC (€/kWh)	Part énergie TTC (€/kWh)
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	10,06	0,1519	0,1187
9	12,25		
12	14,26		
15	16,12		
18	17,83		
24	21,84		
30	25,33		
36	28,55		

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*

Choisissez l'électricité verte  
[www.electricite-de-provence.com](http://www.electricite-de-provence.com)

Nous sommes à votre écoute  
04 98 51 00 31  
[serviceclient@electricite-de-provence.com](mailto:serviceclient@electricite-de-provence.com)

Les tarifs et prix varient en fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire du site de consommation du client. Ils comprennent la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité de 0,0225€/kWh), les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement). Les TCFE varient en fonction de la commune et du département dans lesquels se trouve le site de consommation ; Électricité de Provence se base sur une TCFE à 0,00911 €/kWh. Pour chaque client, les TCFE utilisées seront fonction de sa localisation géographique. Électricité de Provence ne propose pas de Tarifs Spéciaux (EJP, Tempo...).

Grille établie sur la base des tarifs réglementés en vigueur au 01/02/2018 et du TURPE 5 en vigueur au 01/01/2018.